



Délais de prescription concernant litige avec voisins

Par **roda**, le **08/09/2023 à 16:45**

Bonjour,

Depuis plusieurs années je suis en litige avec mes voisins du dessus, au départ bruit continu occasionné par un enfant (qui a grandi) mais la famille au complet s'est mis à me harceler en tapant sur le sol (harcèlement)

Donc visites, puis écris puis mains courantes avec des certificats médicaux car je n'avais jamais eu de tension et là ma santé s'est dégradée, et suite à main courante, leur convocation par la police municipale qui a fait que les choses se sont aggravées. Et c'est à partir de là que toute la famille s'y est mis.

Le temps a passé, et malheureusement pour moi je n'osais pas porter plainte, mais lettres RAR, mains courantes etc, mais je suis âgées, vie seule et quand par hasard une personne me rend visite, plus de bruit, donc pas de témoignages ... ma voisine du dessous est très amie avec le propriétaire et en aucun cas ne m'aidera jamais !

J'étais si fatiguée que je suis tombée dans mon appartement et me suis fait un traumatisme crânien cette année, j'étais dans un sale état pendant des mois. Enfin une avocate a acceptée de me recevoir, j'avais vu il y a longtemps 2018 2019 le conciliateur de mon village qui m'avait dit que avec tous les coups de fil qu'il avait donné il était impuissant, donc avec lui j'avais laissée tomber. Suite à ma rencontre avec l'avocate mars 2023 j'ai porté plainte en avril 2023 je n'ai toujours aucune réponse, on devait faire une médiation, mais l'avocate n'a jamais recontacté le médiateur et ça ne s'est toujours pas fait (là ça ne faisait pas encore 5 ans) . Depuis ma plainte les voisins me laissent un peu plus tranquilles, mais je ne suis pas sûre que si ils comprennent qu'il ne me reste pas de recours ils ne recommencent pas, ma seule solution serait alors de partir de mon appartement que je possède depuis 36 ans, et quans ils sont arrivés cela faisait 31 ans, donc on a maintenant dépassé les 5 ans, délai que le conciliateur vu a ma mairie en 2018 et 2019, et revu cette année et la semaine dernière, nie que ce délai existe ...l'avocate voulait attaquer au pénal car elle me dit que malgré tous mes courriers et démarches je n'ai pas de preuve, et le conciliateur me dit "faites moi confiance, je vais leur faire peur, ils ne pourront pas

vous embêter jusqu'à la fin de vos jours", et l'an dernier opération du coeur, cette année traumatisme crânien, quand je suis aller voir le conciliateur la première fois avant l'été ou il ne me reconnaissait pas tellement j'avais morflée suite à tout ça et m'a dit (faites attention à vous si vous tombez ils seraient trop contents sic -tomber c'est déjà fait,... Mais je suis encore vivante) je l'ai revu la semaine dernière le dossier 2018 2019 n'avait pas été retrouvée, l'avocate à première vu rien à battre (ce qui n'a pas empêché le paiement de la seule consultation faite avec elle, mais avec aucun écrit réalisé) **est ce que ce délai de prescription qui quoi que dise le conciliateur est bien de 5 ans dans ce que j'ai trouvé sur le site gouvernement et de 6 au pénal**, mais monsieur le conciliateur me dit "pourquoi faire, on ne va pas les mettre en prison etc" vous voulez revoir une autre avocate, si vous avez de l'argent à perdre, il avait à peine le temps de m'écouter.

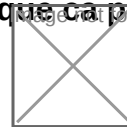
Dans quel cas le délai de prescription peut il être allongé, et du coup on a pas pris de rendez vous fixe pour une médiation ... Les voisins pour l'instant continuent à se calmer mais comme ils ont la haine contre moi (convocation police municipale et j'imagine à la gendarmerie ou j'ai posé ma plainte) mais pour combien de temps ?

Dans ce pays est ce que la seule solutions quand des personne vous gâchent la vie et vous rendent malade, alors que je n'avais jamais de gros problèmes avec des voisine, est de partir, c'est à dire c'est les victimes qui paient, c'est quoi cette justice ?

Et est normal que je n'ai pas de nouvelles de ma plainte depuis le 11 avril 2023 et si elle n'est pas acceptée !

Le policier qui m'avait reçu m'a dit on va faire une enquête de voisinage mais si à part eux et vous personne n'est au courant, je ne sais pas si ça pourra aboutir ...

J'ai juste des voisins chez qui je me réfugiais tellement je n'en pouvais plus pendant des année qui acceptent de me faire une attestation disant comme je n'en pouvais plus, je les avais même gonflée avec ça est ce que ça pourrait m'aider. Ou bien



dois je prévoir la vente de mon appartement et mes affaires

Merci de m'avoir lu, et si on ne sait jamais vous pouviez m'aider, je me sens vraiment perdue

..

Cordialement

Roselyne